



Sécurité électrique B1/B1V/B2/B2V/B2V Essai - BR/BC - BE Essai - H0/H0V

CONFORME A LA NF C18-510/A1

PUBLIC

Personne amenée à effectuer en BT :

- une consignation,
- une intervention,
 - des travaux,
 - des essais

sur un ouvrage, une installation électrique ou un équipement

ET à évoluer dans un environnement électrique HT.

PRE REQUIS

Avoir des compétences en électricité dans le domaine de la BT sur les ouvrages ou installations électriques, résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.

Savoir lire, écrire et parler le français.

Comprendre les instructions de sécurité.

DUREE

3 jours (21 heures).

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 stagiaires maximum/session.



Existe en **Blended-Learning**

DUREE : 8h à distance
+ 7 heures en présentiel
(Réf. produit : **S809**)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Décrire les risques et les effets du courant sur le corps humain.
- Identifier les moyens de prévention et de protection contre le risque électrique.
- Identifier les dangers de l'électricité et analyser le risque électrique.
- Définir les distances limites, les zones d'environnement et les habilitations.
- Respecter les instructions données par le chargé de travaux, le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation et rendre compte de son activité.
- Organiser, délimiter et signaler la zone de travail, d'essai.
- Rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux, des essais.
- Mettre en œuvre les prescriptions et procédés de prévention du risque électrique.
- Effectuer une mise en sécurité d'un circuit (consignation).

CONTENU

- Le pourquoi de la formation.
- Grandeurs électriques.
- Les risques et les effets du courant.
- Les moyens de prévention et de protection.
- Habilitations, distances limites et zones d'environnement.
- Acteurs et documents
- Conduites à tenir en cas d'incendie ou d'accident d'origine électrique.
- L'appareillage électrique.
- Les schémas de liaison à la terre.
- Le périmètre de chaque habilitation.

MOYENS

- **Pédagogiques** : Apports théorique, exercices interactifs et mises en situation pratique.
- **Techniques** : Salle de formation équipée. Armoire électrique pédagogique. Remise d'un document stagiaire.
- **D'encadrement** : Formateur habilité par TRIHOM.

EVALUATION : En fonction du titre d'habilitation visé, réalisation de test

- Théorique : type QCM
- Pratique : lors de mises en situation et selon une grille de compétences

VALIDATION : En cas de réussite aux 2 tests, délivrance d'une attestation de fin de formation avec avis favorable permettant à l'employeur de remettre un titre d'habilitation correspondant. Durée de validité recommandée : 3 ans.